

République du Tchad – Union Européenne



Inauguration de l'Hôpital de Mangalmé, février 2009

REVUE A MI-PAROURS DU 10^{ème} FED

Rapport Annuel Conjoint 2009

Octobre 2009

ABREVIATIONS	2
1. RESUME EXECUTIF ET CONCLUSIONS DU RAC 2009.....	5
1.1. Résumé exécutif.....	5
1.2. Conclusions et recommandations concernant la pertinence de la stratégie de réponse.....	7
2. ANALYSE DU PAYS	8
2.1. Point sur la situation politique et la gouvernance politique	8
2.2. Point sur la situation économique et la gouvernance économique	9
2.3. Point sur la situation en matière de pauvreté et sur la situation sociale	10
2.4. Point sur la situation environnementale et le changement climatique	11
2.5. Mise à jour sur d'autres questions transversales	13
2.6. Stratégie commune UE-Afrique	13
3. EXAMEN DE LA COOPERATION PASSEE ET EN COURS	14
3.1. Rapports sur les performances financières du FED	14
3.2. Rapport sur l'appui budgétaire général et sectoriel	15
3.3. Les projets et programmes dans les domaines focaux et non-focaux.....	15
3.4. Autres volets de la coopération	21
3.5. Politique de cohérence pour le développement.....	26
3.6. Dialogue au niveau du pays.....	27
3.7. Efficacité de l'aide et programmation conjointe	27

ABREVIATIONS

ABN	Autorité du Bassin du lac Tchad
ACP	Afrique Caraïbes Pacifiques
ACRA	Association pour la Coopération Rurale en Amérique latine et en Afrique
ACTED	Agence d'Aide à la coopération Technique et au Développement
ACTION	Appui et Conseil Technique et Institutionnel à l'Ordonnateur National
AFDI	Agriculteurs Français et Développement International
ANE	Acteurs Non Etatiques
APD	Aide Publique au Développement
APE	Accord de Partenariat Economique
APN	African Parks Network
AUE	Association des Usagers d'Eau
BE	Bureaux d'Etudes
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BGR	Institut Allemand des Sciences de la Terre et des Ressources Naturelles
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDA	Comité Départemental d'Action
CE	Commission européenne
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CESADEP	Cellule d'Etudes, de Soutien et d'Action pour le Développement et la Paix
CILSS	Comité Inter-Etats de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CONAFIT	Coordination Nationale d'Appui à la Force Internationale à l'Est du Tchad
COOPI	Cooperazione Internazionale
CP	Comité de Pilotage
CRA	Comité Régional d'Action
CSO	Comité de Suivi Opérationnel
CSSI	Centre de Support en Santé Internationale
CURESS	Conservation et Utilisation Rationnelle des Ecosystèmes Soudano-Sahéliens
DAAFM	Direction des Affaires Administratives, Financières et du Matériel
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DCE	Délégation de la Commission Européenne
DEP	Direction d'Etudes et Programmes
DIS	Détachement Intégré de Sécurité
DSP	Document de Stratégie Pays
ECHO	European Community Humanitarian aid Office
EDST	Enquête Démographique et de Santé au Tchad
ELIRE	Espaces Locaux d'Information, de Réflexion et d'Expression
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCT	Facilité de Coopération Technique
FED	Fonds Européen de Développement
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FLEX	Fluctuation des recettes d'Exportation
FMI	Fonds Monétaire International
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
FRPC	Facilité pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
GIEC	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat

GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GTZ	Coopération Technique Allemande
IDH	Indicateur de Développement Humain
INSEED	Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques
IOV	Indicateur Objectivement Observable
IPPTE	Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés
ITS	Institut Tropical Suisse
LB	Ligne Budgétaire
LBSA	Ligne Budgétaire Sécurité Alimentaire
LRRD	Linking Relief to Rehabilitation and Development
MEG	Médicaments Essentiels Génériques
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MERH	Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques
MINURCAT	Mission des Nations Unies en République Centrafricaine et au Tchad
NAGDARO	ONG locale du Nord Guéra "Nous Pouvons" en arabe local
OANET	Organisation des Acteurs Non Etatiques
OFSA	Organisation pour la Faune Sauvage
OGT	Organisation de Gestion du Terroir
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ON	Ordonnateur National
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAA	Plan Annuel d'Action
PABRP	Programme d'Appui Budgétaire pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
PADL	Programme d'Appui au Développement Local et à la Gestion des Ressources Naturelles
PAFGA	Programme d'Appui à la Filière Gomme Arabique
PAFIB	Programme d'Appui à la Filière Bovine
PAMFIP	Programme d'Appui à la Modernisation des Finances Publiques
PANA	Plan d'Action National aux fins de l'Adaptation au Changement Climatique
PARSET	Programme d'Appui à la Réforme du Système Electoral au Tchad
PAS	Programme d'Appui à la Stabilisation à l'Est du Tchad
PASILD	Programme d'Accompagnement Structurant d'Initiatives Locales de Développement
PEP	Profil Environnemental Pays
PIB	Produit Intérieur Brut
PIDR	Plan d'Intervention pour le Développement Rural
PIN	Programme Indicatif National
PMA	Pays les Moins Avancés
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNDVC	Programme National de Développement des Ceintures Vertes
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNZ	Parc National de Zakouma
PRAJUST	Projet d'Appui à la Justice au Tchad
PRS	Programme Régional Solaire
PSICD	Projet de Soutien aux Initiatives Culturelles Décentralisées
PVD	Pays en Voie de Développement
RAC	Rapport Annuel Conjoint
RAPAC	Réseau des Aires Protégées en Afrique Centrale
RAPS	Réseau d'Action, de Partage et de Solidarité
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat

SDEA	Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement
SFC	Section Finances Contrats
SIDRAT	Système d'Information sur le Développement Rural et l'Aménagement du Territoire
SNRP	Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté
STABEX	Stabilisation des recettes d'Exportation
SYDONIA	Système Douanier Automatisé
UE	Union Européenne
WCS	Wildlife Conservation Society (WCS)

1. RESUME EXECUTIF ET CONCLUSIONS DU RAC 2009

1.1. Résumé exécutif

Evolution politique et sécuritaire

La crise politico-militaire qui sévit au Tchad depuis avril 2006 est le principal fait marquant de ces trois dernières années. Elle a atteint son niveau le plus élevé avec l'entrée des troupes rebelles à N'djamena en février 2008. Plusieurs accords signés entre le Gouvernement et l'opposition armée et entre le Tchad et le Soudan n'ont pas pu résorber cette crise. Des signes semblent cependant annoncer une accalmie suite à l'affaiblissement de la rébellion et aux différents ralliements de certaines factions au Gouvernement dans un environnement régional moins agressif suite à la condamnation du Président Soudanais par le Tribunal Pénal International.

Le deuxième fait marquant de la période 2006-2009 est la signature de l'Accord Politique du 13 août 2007 entre les partis de la majorité présidentielle et les partis de l'opposition. Un comité de suivi de cet accord a été mis en place. La Commission européenne lui a apporté un soutien technique et financier pendant les phases les plus déterminantes de son mandat. L'Accord Politique prévoit une amélioration du cadre législatif et de l'environnement général des futures élections. Il constitue une avancée substantielle et il a permis l'installation d'une Commission Electorale Nationale Indépendante au sein de laquelle les partis présidentiels et les partis de l'opposition sont représentés de manière paritaire.

Dans le cadre de la préparation des élections et en vue de la refonte du fichier électoral, le 2^{ème} recensement général de la population et de l'habitat a été engagé; le dénombrement de la population s'est déroulé au mois de juin 2009. Les Etats généraux de la communication qui se sont tenus en mai 2009 et le processus de renforcement des capacités de la société civile dans le domaine des élections en cours avec l'appui de la Commission européenne sont autant d'éléments positifs en faveur d'une amélioration du processus électoral.

Malgré ces avancées, il faut signaler cependant que des contraintes en matière de respect des droits de l'homme et en matière de justice et de lutte contre l'impunité persistent.

Evolution économique

L'instabilité politique récurrente du Tchad, l'absence d'une politique économique efficace, le manque de transparence dans les affaires financières de l'Etat, la subsistance d'un climat des affaires non favorable à l'investissement privé, sont autant d'éléments entravant le processus de développement économique du pays. Ayant pourtant bénéficié d'une considérable manne pétrolière depuis plus de quatre années, le Tchad n'a pour l'instant pas réellement pu capitaliser tous ces revenus en vue de son décollage économique.

Avec des taux de croissance réelle à deux chiffres, les années 2004-2005 ont été des années fastes du fait notamment du début de l'exploitation pétrolière. Malheureusement, les résultats des années suivantes furent moins encourageants. La faiblesse de la croissance hors pétrole et l'existence d'une inflation élevée – aux alentours de 8% en 2006 et 2008 – se sont traduites par une croissance réelle très faible. Sur les années 2006 à 2008 le PIB réel a cru en moyenne d'un quart de point de pourcentage par an seulement. La chute des prix des produits pétroliers à partir du 2nd semestre 2008 a accentué la mauvaise tenue de l'économie sur la période 2008-2009.

Les relations entre le Tchad et le FMI ont évolué en dents de scie sur la période de 2006 à 2009. Le Programme de Facilité pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (FRPC) dont bénéficiait initialement le Tchad et qui devait l'amener à atteindre le point d'achèvement de l'Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (IPTE) à la fin 2009, a été suspendu en février 2008 en raison de sa gestion financière peu rigoureuse. Après un premier programme de référence (*Staff Monitored Program*) en 2008 infructueux, un nouveau programme a démarré qui devrait être évalué en septembre 2009 et pourrait en cas d'issue positive permettre la reprise du programme FRPC.

Evolution sociale et en matière de pauvreté

La situation du Tchad en matière de développement humain ne semble pas s'être sensiblement améliorée ces dix dernières années, comme l'indique le recul de son classement au titre de l'Indicateur de Développement Humain (IDH) du PNUD, du 164ème rang sur 175 pays classés en 1997 au 169ème rang sur 179 pays classés en 2008. La valeur de l'IDH est restée inchangée (0,389) sur la période 2004-2006 malgré l'augmentation des recettes pétrolières et rien n'indique qu'elle se serait améliorée entre 2006 et 2009 compte tenu de la crise économique internationale dont les effets se sont faits sentir sur le pays. Elle est inférieure à la moyenne observée pour les pays d'Afrique sub-saharienne (0,493).

Toutefois certains progrès ont été enregistrés : l'alphabétisation des femmes a progressé de 23 à 35% entre 2000 et 2007¹, et on constate une légère amélioration de la scolarisation des filles. Par ailleurs des progrès ont été réalisés en termes de taux d'accès à l'eau potable, qui serait passé de 23% de la population en 2000, à 41% en 2008. Ces progrès restent limités et lents ; seul l'Objectif du Millénaire relatif à l'accès à l'eau potable est susceptible d'être atteint en 2015.

Evolution en matière environnementale

Le Profil Environnemental de Pays (PEP) réalisé en 2006 avait souligné la forte progression de la dégradation des ressources naturelles nationales : érosion des terres, ensablement et pollution des points d'eau, baisse de fertilité des sols, pertes de biomasse forestière, disparition de la faune – alors que l'économie du pays repose presque essentiellement sur l'exploitation de ces ressources naturelles à travers l'agriculture, l'élevage et la pêche.

L'environnement au Tchad continue à se dégrader : réduction continue de la superficie du Lac Tchad, réduction des ressources halieutiques, recrudescence du braconnage, avancée inquiétante du désert, disparition du couvert végétal et de certaines espèces d'animaux sauvages, dégradation des terres, pollution sous toutes ses formes. Le défi reste de taille si l'on veut établir l'équilibre entre la protection de l'environnement, la réduction de la pauvreté, l'instauration de la paix et de la croissance économique. Ces défis ne pourront être relevés que si une profonde réforme soutenue par une volonté politique ferme est engagée.

Depuis 2006, plusieurs programmes et projets ont été mis sur pieds. Dans le cadre d'un plan national de lutte contre la désertification, des initiatives ont été conduites pour développer un Programme National de Développement des Ceintures Vertes (PNDVC). Des mesures répressives ont été adoptées afin de limiter la commercialisation du charbon de bois, et du bois de chauffe, entraînant un coût social important.

Dialogue politique (Accord de Cotonou, art 8) entre l'UE et le Tchad

L'Union européenne et le Tchad poursuivent depuis 2006 un dialogue politique qui s'articule sur des missions régulières en format "troïka". Pour assurer la continuité de ce dialogue, la Présidence de l'Union européenne a mandaté en 2007 M. Georg LENNKH en qualité de Représentant Spécial pour le dialogue inter-tchadien. Ce mandat a été reconduit depuis par les différentes Présidences. Plusieurs missions de haut niveau – dont celle du Président Français Sarkozy (février 2008), du Commissaire au Développement et à l'Aide Humanitaire Louis Michel (janvier 2008), du Ministre des Affaires Etrangères français Bernard Kouchner (février 2008 – février 2009) ont également permis d'exprimer l'appui apporté par l'Union européenne au processus démocratique au Tchad.

L'Union européenne a joué un rôle de facilitateur dans la pacification du débat politique en apportant un appui politique, technique et financier au dialogue politique inter-tchadien qui s'est structuré en avril 2007 sous la houlette du Président du dialogue Jean Bawoyeu Alingué, et qui a abouti le 13 août 2007 à la signature de l'Accord politique en vue du Renforcement du Processus Démocratique au Tchad.

Au printemps 2009, les Etats-Membres représentés au Tchad et la Délégation de la Commission européenne se sont accordés sur les Termes de Référence du Dialogue Politique structuré au sens de l'article 8. Ils poursuivront désormais leurs démarches auprès des autorités tchadiennes dans la ligne de ce document.

¹ Source : WDI

Accord de Partenariat Economique

La participation du Tchad aux négociations de l'Accord de Partenariat Economique a été régulière sur la période 2006-2009. Malgré son statut de PMA, le Tchad est partisan d'un accord régional afin de sauvegarder les acquis de l'intégration économique dans la sous-région.

La connaissance et le degré d'appropriation de l'APE par l'opinion publique et la société tchadienne sont limités. Pourtant, les autorités et le secteur privé accordent une grande importance aux mesures d'accompagnement de l'APE, particulièrement en termes de renforcement des capacités du secteur privé. Ces préoccupations ont été en partie prises en compte dans la planification d'un programme d'appui au commerce qui a démarré au début du second semestre 2009 dans le cadre du 10^{ème} FED.

Principales réalisations et défis dans les programmes communautaires passés et en cours

La capacité d'absorption de l'aide communautaire par le Tchad pour la période 2006-2009 a été satisfaisante malgré l'environnement sécuritaire difficile dans lequel vit le pays depuis 2006.

Pour les projets du 8^{ème} FED terminés en 2008, le projet "appui à la politique de l'eau " a eu des résultats satisfaisants. Le projet "appui à la politique de santé" a eu des résultats mitigés.

Les projets des domaines de concentration du 9^{ème} FED, "appui à la politique de l'eau" et "appui à la politique sectorielle des transports" qui sont encore en cours ont atteint des résultats encourageants. La plupart des résultats attendus seront concrétisés avant les dates de fin de la mise en œuvre opérationnelle. Les ministères techniques qui assurent la maîtrise d'œuvre sont pleinement impliqués et manifestent une forte appropriation vis-à-vis de ces projets.

Les projets des domaines hors concentration du 9^{ème} FED ont atteint des résultats variables. Dans l'ensemble, le bilan est globalement positif compte tenu d'un environnement sécuritaire qui n'a pas été favorable sur la période 2006-2009.

Les conventions de financement des premiers projets du 10^{ème} FED ont été signées en février 2009. Ils sont encore à la phase de démarrage. Il est encore très tôt pour se prononcer sur leurs résultats.

1.2. Conclusions et recommandations concernant la pertinence de la stratégie de réponse.

La situation politique, économique, sociale, environnementale qui prévalait lors de l'élaboration du DSP et qui a justifié le choix de la stratégie de réponse n'a pas changé sensiblement. Par ailleurs, cette stratégie est en cohérence avec les axes prioritaires de la SNRP2. Les partenaires du Tchad dont la Commission européenne et les Etats Membres ont été associés à la définition des axes prioritaires de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP2) préparée depuis 2006 et adoptée en avril 2008. La SNRP constitue un cadre de référence des politiques du Gouvernement malgré les faiblesses liées à sa préparation, à sa mise en œuvre et à son suivi. Dans ce contexte, la Délégation de la Commission européenne a été désignée – en partenariat avec le PNUD – comme le point focal de l'enquête 2008 sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. L'Union européenne apporte toute son attention au suivi des recommandations du Haut Forum d'Accra (2008).

L'orientation du Programme Indicatif National du 10^{ème} FED demeure en adéquation avec l'évolution de la situation au Tchad et avec la stratégie UE-Afrique. Les interventions présentes ou prévues des autres partenaires au développement sont complémentaires et concordent avec ce cadre.

1) la promotion de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit, premier domaine de concentration du 10^{ème} FED est toujours le principal défi du Tchad. La "Bonne Gouvernance" constitue l'axe prioritaire de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté révisée (SNRP2).

2) Le soutien au développement durable, deuxième domaine de concentration du 10^{ème} FED reste un pilier essentiel du développement économique et social du Tchad. Il s'accorde avec le troisième axe ("valoriser le potentiel de croissance du secteur rural") et le quatrième axe prioritaire ("faire des infrastructures un levier de la croissance") de la SNRP2. Les résultats très encourageants obtenus au cours des dix dernières années dans

le domaine du transport et dans l'accès à l'eau potable, ont fait du Fonds Européen de Développement une référence dans ces secteurs.

La stratégie de réponse retenue dans le cadre du 10^{ème} FED demeure pertinente et doit être approfondie. Des aménagements à la marge sont cependant envisagés au sein des différents domaines de concentration pour tenir compte des évolutions enregistrées entre 2006 et 2009.

2. ANALYSE DU PAYS

2.1. Point sur la situation politique et la gouvernance politique

Processus démocratique

La période 2006-2009 est caractérisée par la réélection du Président Déby à l'issue des élections boycottées par l'opposition au mois de mai 2006 après une modification de la Constitution par référendum du 06 juin 2005. Le dialogue politique organisé par le Gouvernement en juillet et août 2006 fut également boycotté par les principaux partis de l'opposition.

Des élections locales prévues pour 2004 et repoussées à 2005 et ensuite à 2006 n'ont pu se tenir jusqu'à maintenant. Le processus de décentralisation est bloqué et une partie des partenaires externes à ce processus a retiré son appui. Le mandat des députés à l'Assemblée Nationale qui est arrivé à terme en juin 2006 a été prorogé plusieurs fois. La date des élections législatives n'a pas encore fait l'objet d'une décision définitive de la part de la Commission Electorale Nationale Indépendante et du Gouvernement.

Consécutivement aux développements de la situation militaire avec les combats intenses entre l'Armée Nationale tchadienne et les mouvements rebelles et surtout la recrudescence des affrontements intercommunautaires, le gouvernement tchadien a instauré un état d'urgence de six mois à partir de novembre 2006. Cette mesure a été assortie du rétablissement de la censure préalable pour les journaux privés et l'interdiction pour les radios de traiter "des questions pouvant porter atteinte à l'ordre public, à l'unité nationale, à l'intégrité du territoire et au respect des institutions républicaines". L'état d'urgence a été étendu à presque tout le pays, y compris la ville de N'Ndjamena, jusqu'en mai 2007.

A l'issue de plus de huit mois de négociations menées sous l'égide de l'Union Européenne et de la Commission européenne en particulier, un processus de dialogue politique entre partis politiques de la majorité présidentielle et partis politiques de l'opposition républicaine a abouti à la signature, le 13 août 2007, d'un Accord Politique en vue du Renforcement du Processus Démocratique au Tchad.

Afin de garantir la mise en œuvre de l'Accord Politique, un Comité de Suivi et d'Appui a été institué. Le Président de la République Idriss Déby Itno qui s'est porté garant de l'application de cet Accord a adopté, le 31 août 2007, le décret n° 643/PR/2007 portant désignation des membres de ce Comité. Les membres du Comité de Suivi et d'Appui sont parvenus à s'accorder sur un chronogramme d'exécution qui prévoit l'organisation d'un recensement démographique (2008) en préalable au recensement électoral (premier trimestre 2009), et la tenue d'élections législatives transparentes. Une dynamique positive s'est enclenchée avec l'appui du Gouvernement, des membres de la communauté internationale représentés au Tchad et des partenaires au développement.

L'Accord Politique prévoit une amélioration du cadre législatif et de l'environnement général des futures élections. Il constitue une avancée substantielle et il a permis l'installation d'une Commission Electorale Nationale Indépendante en juillet 2009 au sein de laquelle les partis présidentiels et les partis de l'opposition sont représentés de manière paritaire.

Dans le cadre de la préparation des élections et en vue de la refonte du fichier électoral, le 2^{ème} recensement général de la population et de l'habitat a été engagé; le dénombrement de la population s'est déroulé au mois de juin 2009. Les Etats généraux de la communication qui se sont tenus en mai 2009 et le processus de renforcement des capacités de la société civile dans le domaine des élections en cours avec l'appui de la Commission européenne sont autant d'éléments positifs en faveur d'une amélioration du processus électoral.

Instabilité politique

Depuis 2004, le pays traverse une instabilité intense traduite par des tentatives de coups d'Etat et des affrontements militaires. Cette tendance d'opposition accrue s'est confirmée en 2006 et a été caractérisée par un flux continu de désertions de l'armée nationale et la création de nouveaux mouvements rebelles. L'année 2006 a été caractérisée par des affrontements militaires importants entre le gouvernement et les mouvements rebelles. Ainsi en avril 2006 le FUC est arrivé jusqu'aux portes de N'djamena.

Le premier semestre 2007 a été caractérisé par une accalmie sur le plan sécuritaire. A la suite de la signature d'un accord de paix à Tripoli en décembre 2006 entre le Gouvernement et une partie de l'opposition armée. La situation s'est cependant détériorée au cours des derniers mois de l'année avec les batailles qui ont opposé l'armée aux rebelles. L'alliance entre les principaux mouvements armés a donné plus de forces à la rébellion, ce qui a conduit à une offensive terrestre contre N'Djaména en février 2008. Depuis lors, l'Armée Nationale du Tchad a fait l'objet d'une restructuration et d'un renforcement considérable. Sa supériorité aérienne mais également terrestre ainsi que l'évolution de la situation régionale – caractérisée par l'isolement international du régime de Khartoum et l'infléchissement de sa politique au Darfour – a contribué à geler l'espace militaire de l'est du Tchad et à prévenir de nouvelles offensives majeures de la part de la rébellion depuis cette date.

Situation humanitaire

Selon les estimations des organisations humanitaires, quelques 240 000 réfugiés soudanais, 45 000 réfugiés centrafricains et 180 000 déplacés internes à l'est du Tchad demeurent dépendant à des degrés divers de l'aide internationale.

Le second semestre 2007 a été caractérisé par l'acceptation par le Chef de l'Etat de la mise en place d'une force internationale – à composante européenne – dans l'Est du Tchad dont le mandat était centré sur la protection des populations civiles. A l'issue du mandat de l'EUFOR le 15 mars 2008, la Mission des Nations Unies à l'Est du Tchad a pris le relais de cette force militaire, censée protéger la composante civile de cette mission, et en particulier un corps de policiers internationaux (UNPOLs) dont la mission est d'apporter un soutien technique au Détachement Intégré de Sécurité (DIS).

Relations internationales et régionales

Le Tchad et le Soudan entretiennent des relations tendues depuis le déclenchement des hostilités dans le Darfour, et s'accusent mutuellement de soutenir des mouvements rebelles.

Les relations diplomatiques entre la Chine et le Tchad ont été rétablies courant l'année 2006 et le Ministre chinois des affaires étrangères a effectué une visite au Tchad en janvier 2007. On peut s'attendre à une intensification des relations économiques entre les deux pays surtout en matière pétrolière notamment.

Au mois d'avril 2007, le Tchad a accueilli le 8^{ème} Sommet des Chefs d'Etat de la CEMAC dont l'agenda principal était la discussion sur les réformes institutionnelles de l'organisation communautaire. Un des objectifs de la réforme est le partage équilibré des institutions de la CEMAC entre les pays membres. Le sommet a condamné la déstabilisation du Tchad et de la RCA par le Soudan.

2.2. Point sur la situation économique et la gouvernance économique

L'instabilité politique récurrente du Tchad, l'absence d'une politique économique efficace, le manque de transparence dans les affaires financières de l'Etat, sont autant d'éléments entravant le processus de développement économique du pays. Ayant pourtant bénéficié d'une manne pétrolière considérable depuis plus de quatre années, le Tchad n'a pas réellement profité de cette opportunité en vue de son décollage économique.

Avec des taux de croissance réelle à deux chiffres, les années 2004-2005 ont été fastes à la suite du début de l'exploitation pétrolière. Malheureusement, les résultats des années suivantes furent moins encourageants. La faiblesse de la croissance hors pétrole et l'existence d'une inflation élevée – aux alentours de 8% en 2006 et 2008 – se sont traduites par une croissance réelle très faible. Sur la période 2006-2008, le PIB réel a cru en moyenne d'un quart de point de pourcentage par an seulement.

Cette situation préoccupante ne devrait pas s'améliorer rapidement du fait notamment de la baisse des cours pétroliers et de l'activité économique atone qui caractérise le pays depuis le début de l'année 2008. L'absence d'une réelle politique économique gouvernementale claire et viable ne devrait pas aider à remédier dans le moyen terme à cette situation. Certes des initiatives ponctuelles ont été prises, visant à améliorer le climat des affaires, à soutenir l'initiative privée, à relancer la productivité agricole, etc. Cependant, il reste difficile d'identifier à travers elles une stratégie économique globale de la part du Gouvernement.

La politique budgétaire illustre cette absence de vision à moyen terme de l'Etat. Suite à l'augmentation non prévue des recettes pétrolières à travers l'Impôt sur les Sociétés du consortium pétrolier, le Gouvernement s'est lancé dans une politique budgétaire expansionniste sans précédent au Tchad, et qui s'est traduite par une croissance exagérée de ses dépenses courantes et une multiplication des investissements publics². Sans aborder la question de sa viabilité financière nous pouvons dire que cette augmentation des dépenses publiques, qui représentent actuellement plus de 40% du PIB, aurait eu son sens dans le cadre d'une politique générale de relance de l'économie avec une stratégie de moyen terme axée sur l'augmentation progressive du pouvoir d'achat et le développement des infrastructures à des fins d'amélioration productive. Malheureusement, l'augmentation disproportionnée des dépenses courantes de l'Etat, a principalement répondu à l'impératif de croissance des effectifs publics – militaires inclus – en réponse aux revendications de certains groupes de pression³. La politique d'investissements publics peut, elle aussi, être critiquée car elle ne s'inscrit pas dans un plan cohérent de développement et n'est pas toujours en ligne avec la SNRP. Il n'est pas rare que certains projets publics soient financés sans que la question de la pérennité de leur usage ne soit abordée⁴.

La fragilité et l'instabilité des relations que le Tchad entretient avec ses partenaires financiers internationaux, provient en grande partie de cette question de la gouvernance économique. Les Institutions de Bretton Woods n'ont cessé de dénoncer les travers de la politique économique et financière du Gouvernement. Après une période de coopération satisfaisante sur la période 2005 à 2007, la Banque Mondiale décidait de suspendre ses activités au Tchad en février 2008. Furent invoquées à l'époque pour justifier cette suspension, l'absence de transparence dans les affaires financières de l'Etat et notamment dans la gestion des revenus pétroliers, une politique de dépenses insuffisamment orientées vers les secteurs prioritaires, etc. Ce n'est qu'après que le Gouvernement ait accepté de rembourser le prêt pétrolier de la Banque et pris l'engagement de renforcer son effort en direction des secteurs prioritaires, que l'Institution a décidé de reprendre progressivement au début de l'année 2009, le financement de ses projets au Tchad, sans engager d'ailleurs de nouveaux programmes.

Les relations entre le Tchad et le FMI ont évolué en dents de scie sur la période de 2006 à 2009. Le Programme de Facilité pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (FRPC) dont bénéficiait initialement le Tchad et qui devait l'amener à atteindre le point d'achèvement de l'Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (IPTE) à la fin 2009, a été suspendu en février 2008 en raison de sa gestion financière peu rigoureuse. Après un premier programme de référence (Staff Monitored Program) en 2008 infructueux, un nouveau programme s'est achevé à la fin du mois d'octobre 2009 sans parvenir à des résultats satisfaisants. Dans l'hypothèse où un nouveau programme serait mis en place, le Tchad pourrait théoriquement atteindre le point d'achèvement de l'Initiative PTE en 2010.

2.3. Point sur la situation en matière de pauvreté et sur la situation sociale

La pénurie de données statistiques et les problèmes méthodologiques de comparaison temporelle (entre les enquêtes, et entre les enquêtes et les données administratives) limitent fortement la fiabilité des estimations et

² Cet accroissement des dépenses devient d'ailleurs problématique dans le contexte actuel de baisse des revenus pétroliers.

³ Ainsi, certains groupes politico-militaires font de l'intégration de leurs effectifs dans la fonction publique, une condition nécessaire à leur ralliement au Gouvernement.

⁴ Ainsi, trop souvent des hôpitaux ou écoles sont construits par l'Etat sans que le personnel compétent soit prévu pour faire fonctionner ces structures.

des analyses qui peuvent être faites au sujet de la réalisation des OMD. Le dernier rapport de suivi des OMD publié par le PNUD date de 2005.

Mises à part ces réserves, la situation du Tchad en matière de développement humain ne semble pas s'être sensiblement améliorée ces dix dernières années comme l'indique le recul de son classement au titre de l'Indicateur de Développement Humain (IDH) du PNUD, du 164^{ème} rang sur 175 pays classés en 1997 au 169^{ème} rang sur 179 pays classés en 2008. La valeur de l'IDH est restée inchangée (0,389) sur la période 2004-2006 malgré l'augmentation des recettes pétrolières et rien n'indique qu'elle se serait améliorée entre 2006 et 2009 compte tenu de la crise économique internationale dont les effets se sont fait sentir sur le pays. Elle est inférieure à la moyenne observée pour les pays d'Afrique sub-saharienne (0,493),

Toutefois certains progrès ont été enregistrés : l'alphabétisation des femmes a progressé de 23 à 35% entre 2000 et 2007⁵, et on constate une légère amélioration de la scolarisation des femmes depuis l'EDST-I (1996). La proportion de femmes sans instruction est passée de 78 % en 1996-97 à 73 % en 2004. Par ailleurs des progrès ont également été réalisés en termes de taux d'accès à l'eau potable qui serait passé de 23% de la population en 2000, à 41% en 2008. Ces progrès restent limités et lents et l'atteinte des OMD dans les délais retenus (2015) ne sera possible que dans le domaine de l'accès à l'eau potable.

Le Tchad s'est doté d'une Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP1) depuis 2003. Une version révisée de cette stratégie (SNRP2) a été adoptée en avril 2008. Celle-ci est le cadre de référence de l'action du gouvernement et doit être mise en œuvre via des programmes d'actions prioritaires (programmes de dépenses). La SNRP2 a apporté des progrès par rapport à la SNRP1 jugée peu opérationnelle en réduisant le nombre d'objectifs et en tentant de chiffrer les coûts des programmes.

Il existe également un certain nombre de stratégies sectorielles visant à réduire la pauvreté et atteindre les OMD. Toutefois ces politiques apparaissent peu opérationnelles du fait notamment de l'absence de mécanisme fonctionnel permettant de lier la stratégie, les perspectives budgétaires à moyen terme et le budget annuel, mais aussi de la faiblesse dans la stratégie elle-même liée à l'absence de vision à long terme du développement, au manque d'intégration entre les différents cadres stratégiques, au manque de précision de certains objectifs, des coûts et de logiques d'intervention des programmes d'actions prioritaires. Par ailleurs, les capacités de suivi et de pilotage au niveau sectoriel et global apparaissent globalement très limitées.

2.4. Point sur la situation environnementale et le changement climatique

La situation environnementale est préoccupante au Tchad et la pression est forte sur les ressources naturelles comme l'a montré le profil Environnemental Pays (PEP) 2006. Pour rappel, le PEP réalisé en 2006 avait souligné la forte progression de la dégradation des ressources naturelles nationales : érosion des terres, ensablement et pollution des points d'eau, baisse de fertilité des sols, pertes de biomasse forestière, disparition de la faune – alors que l'économie du pays repose presque essentiellement sur l'exploitation de ces ressources naturelles à travers l'agriculture, l'élevage et la pêche.

La dégradation de l'environnement se traduit sur le plan socio-économique par un exode rural dû à l'insécurité alimentaire et à la compétition souvent inégale sur les ressources (accentuée dans certaines zones sensibles de l'est mais également du sud du Tchad, par la présence de réfugiés). La pression sur les ressources naturelles et la compétition qu'elle entraîne, engendrent une forte instabilité sociale et contribuent à augmenter la pauvreté.

Les autorités tchadiennes ont pris fait et cause pour la protection de l'environnement. De nombreux manifestes expriment solennellement la volonté politique du Tchad de gérer et de conserver l'héritage naturel que constitue le patrimoine national pour le bien-être des générations présentes et futures. Le Tchad a d'ailleurs signé et ratifié plusieurs conventions et accords internationaux comme la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'Ozone, la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction, etc.

⁵ Source : WDI

Au niveau sous-régional, le Tchad participe à plusieurs organisations, traités et accords parmi lesquels la COMIFAC (Commission des Forêts d'Afrique Centrale), le RAPAC (Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale), l'OFSA (Organisation pour la Faune Sauvage), le CILSS (Comité Inter-états de Lutte contre la Sécheresse au Sahel), l'ABN (Autorité du Bassin du Niger) et la CBLT (Commission du Bassin du Lac Tchad).

La préservation de l'environnement ne peut pas cependant se faire uniquement par la ratification des traités internationaux et régionaux. Pour concrétiser les objectifs des traités, l'Etat tchadien doit se doter d'une politique nationale et la mettre en œuvre grâce à des soutiens financiers conséquents sur le budget national.

Parmi les avancées législatives récentes, il faut noter la loi N°14/PR/2008. Celle-ci détermine le régime de conservation et de gestion durable des forêts, de la faune et des ressources halieutiques, conformément aux principes énoncés par la loi du 17 août 1998 qui met au premier plan la participation du citoyen à la préservation et à la lutte contre toute sorte de pollution ou de dégradation de l'environnement, en collaboration avec les collectivités territoriales décentralisées. Si l'esprit de la loi souligne toute l'importance donnée par le Tchad à la protection de l'environnement, à la conservation de la biodiversité et à la lutte contre la déforestation, dans les faits, cette volonté ne s'est pas rapidement accompagnée d'actions concrètes. Au niveau de la population, très peu de personnes savent de quoi il est question. Pour la mise en œuvre des principes de la loi, un Fonds spécial en faveur de l'environnement a été créé mais n'est pas opérationnel.

Une loi portant Code de l'Eau a vu le jour en 1999 pour assurer une protection quantitative et qualitative de l'eau. Il existe également la loi 36 sur la commercialisation et le transport du bois dans les grandes agglomérations. Cette loi prône la gestion durable des ressources naturelles à travers le transfert de la responsabilité de la gestion des ressources villageoises à la population locale (villageois). Cette loi a été appliquée grâce au Projet Energie Domestique (PED – financement BM) qui a mis en place environ 100 villages "VERT" sur 500.000 ha d'écosystèmes aménagés. Cette stratégie novatrice a été compromise lorsque la Banque Mondiale a cessé son appui.

A cet ensemble juridique s'ajoutent le Code minier, la loi relative aux hydrocarbures, la loi domaniale foncière en cours de révision, la loi pour la protection des végétaux, la loi pour la protection des monuments et sites naturels, et l'ordonnance portant réglementation du permis de construire. Il faut souligner cependant que bon nombre de secteurs de l'environnement ne sont pas encore réglementés.

Le caractère interministériel de l'environnement a amené les autorités tchadiennes à créer en 1995 le Haut Comité National pour l'Environnement (HCNE) composé de 16 départements ministériels qui sont concernés par les questions environnementales. La Présidence est assurée par le Premier ministre. Ce Comité aurait pu jouer un très grand rôle mais il n'est pas très opérationnel.

Suite à la ratification de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) le Tchad a préparé un Plan d'Action National aux fins de l'Adaptation au changement climatique (PANA), mais celui-ci doit encore être validé par le HCNE.

Au cours de ces dernières années, plusieurs programmes et projets ont été mis sur pieds. Il s'agit principalement du Programme National de Développement des Ceintures Vertes (PNDVC), lancé le 16 août 2008 dans le cadre d'un plan national de lutte contre la désertification. Le PNDVC est une initiative des Hautes Autorités de la République qui font de la protection du couvert végétal du Tchad dangereusement menacé par le désert une priorité nationale. Outre la décision prise par le Chef de l'Etat d'implanter une "ceinture verte" autour de la capitale – et dans d'autres capitales de province, notamment la ville d'Abéché –, des actions répressives ont été entreprises contre la commercialisation du charbon de bois. Ces actions ont généré dans un premier temps un coût social important car elles n'ont pas été assorties de mesures d'accompagnement et la population ne dispose pas d'alternative bon marché au charbon et au bois de chauffe.

Une stratégie afférant à l'énergie domestique a été mise en place grâce à un financement de la Banque mondiale. Celle-ci consistait à instaurer une gestion durable des ressources naturelles dans les terroirs villageois et à transférer la responsabilité de la gestion des écosystèmes forestiers à la population locale. Malheureusement, cette stratégie n'a pas été soutenue par l'administration. Grâce au financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), cette stratégie a été relancée péniblement en 2008, malheureusement sans résultats probants faute de soutien par les autorités étatiques. Par ailleurs, de nombreuses ONG déploient

beaucoup d'efforts pour accompagner les populations aux côtés de l'Etat. On en dénombre une centaine qui œuvrent dans des domaines variés.

En conclusion, l'environnement au Tchad continue à se dégrader : réduction continue de la superficie du Lac Tchad, réduction des ressources halieutiques, recrudescence du braconnage, avancée inquiétante du désert, disparition du couvert végétal et de certaines espèces d'animaux sauvages (Oryx, Addax, Elan de Derby, Outarde, etc.), dégradation des terres, pollution. Le défi est de taille si l'on veut établir l'équilibre entre la protection de l'environnement, la réduction de la pauvreté, l'instauration de la paix et de la croissance économique. Ces défis ne pourront être relevés que si une profonde réforme soutenue par une volonté politique ferme est engagée.

2.5. Mise à jour sur d'autres questions transversales

Renforcement des capacités, développement institutionnel

L'enquête 2008 sur la mise en œuvre de la déclaration de Paris a mis en évidence le fait que la faiblesse des indicateurs sur l'efficacité de l'aide au Tchad s'explique en grande partie par la faiblesse des capacités des acteurs tchadiens.

Les enquêtes précédentes ont montré que ce problème est global et concerne aussi bien l'administration publique, le secteur privé que la société civile. Cette situation tire en partie sa source de la démotivation des cadres de l'administration, des rotations fréquentes aux postes non seulement de fonctionnaires, mais aussi de responsables des départements ministériels, et des promotions non basées sur les règles de mérite.

Genre

La situation des femmes au Tchad a peu évolué sur la période 2006-2009. Le code de la famille, dont l'un des objectifs est de définir un statut moderne pour la femme, n'a pas connu d'avancées notables. L'accès à la propriété pour la femme est toujours problématique en milieu rural. La représentation des femmes dans les instances de décision et dans le parlement est toujours marginale (6,5% des sièges occupés par les femmes au Parlement) alors que les femmes représentent environ 52% de la population. On note cependant quelques avancées dans le domaine de l'accès des filles à l'éducation. Le taux brut de scolarisation et le pourcentage des filles dans l'enseignement de base continuent de progresser. L'indice de parité "fille-garçon" serait passé de 0,63 à 0,69 sur la période 2003-2008. On note aussi une meilleure structuration des organisations représentatives des femmes avec de plus grandes capacités de propositions au niveau des politiques du pays. Le nombre de femmes commerçantes et chefs d'entreprises augmente également.

2.6. Stratégie commune UE-Afrique

La stratégie commune UE-Afrique est peu connue par les principaux acteurs tchadiens (Gouvernement, secteur privé, société civile). Les initiatives sont cependant menées dans le cadre des partenariats suivants :

(i) Partenariat Afrique-UE pour la paix et la sécurité

L'Union européenne et le Tchad entretiennent un dialogue régulier sur la paix et la sécurité qui est menacée par les différentes incursions des rebelles à l'est du pays et les relations tendues entre le Tchad et le Soudan. Elle a joué en particulier un rôle de facilitateur dans la signature de l'Accord politique du 13 août 2007 et dans le suivi de cet Accord. Plusieurs missions de hauts responsables ont renforcé ces efforts, notamment celle du Commissaire européen au Développement et à l'Aide Humanitaire Louis-Michel en janvier 2008.

(ii) Partenariat sur la gouvernance et les droits de l'homme.

Dans le cadre de l'Accord politique signée le 13 août, plusieurs initiatives allant dans le sens de la préparation des élections transparentes ont été prises par le Gouvernement avec l'appui de l'Union européenne. Il s'agit

notamment de la préparation et la réalisation du 2^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat, qui est préalable à la refonte du fichier électoral selon les termes de l'Accord Politique, la préparation et l'adoption par le Parlement d'un nouveau cadre législatif des élections, et la mise en place d'une Commission Electorale Nationale Indépendante en juillet 2009. Les Etats généraux sur la Communication ont été tenus en mai 2009 avec l'appui de la Commission européenne. Des programmes de renforcement des capacités de la société civile dans le domaine de l'observation électorale et de renforcement des capacités des partis politiques sont également en cours avec l'appui de la Commission européenne.

(iii) Partenariat sur le commerce et l'intégration régionale

Un dialogue est engagé sur le commerce et l'approfondissement de l'intégration régionale dans le cadre des négociations sur l'accord de partenariat économique entre l'UE et l'Afrique Centrale. Les négociations portent notamment sur le renforcement des capacités de production des pays de l'Afrique centrale en vue d'une diversification de la production et des exportations.

(iv) Partenariat sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement

La Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté révisée (SNRP2) adoptée en avril 2008 s'inscrit officiellement dans l'optique de la réalisation des OMD. Les partenaires du Tchad dont l'Union européenne ont été associés à la définition des axes prioritaires de cette stratégie. La société civile a été impliquée dans l'élaboration de la stratégie. Un de ses représentants occupe le poste de vice-président du comité de pilotage. La société civile est également impliquée dans le suivi de la stratégie.

L'Union européenne apporte un appui important pour la réalisation des OMD dans les domaines des infrastructures (accès à l'eau, routes) et de la santé.

L'Union européenne et le PNUD ont été conjointement les points focaux de l'enquête de 2008 sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. L'Union européenne appuie également le suivi des recommandations du Haut Forum d'Accra.

3. EXAMEN DE LA COOPERATION PASSEE ET EN COURS

3.1. Rapports sur les performances financières du FED

3.1.1. FEDs précédents

Tous les engagements globaux relatifs au 9^{ème} FED ont été réalisés avant le 31 décembre 2007. Le montant annuel des engagements individuels a évolué positivement entre 2006 et 2008 malgré une situation sécuritaire défavorable. Le montant des engagements du FED a atteint son acmé au courant de l'année 2007, grâce à la signature d'un grand contrat d'aménagement et de bitumage de la route Moundou-Doba-Koumra pour un montant de 61,6 MEUR. Le montant minimum des engagements individuels est atteint en 2009 pour deux raisons : le retard au début de l'année dû à la migration d'OLAS vers CRIS, et le fait que deux grands projets 9^{ème} FED de la section infrastructures ont atteint la date n+3 au cours de l'année 2008.

Le montant des paiements a connu une évolution également favorable sur la période étudiée. Les pics observés sur la période 2007-2008 s'expliquent par les décaissements effectués en faveur des contrats de la section infrastructures (eau et routes) signés en 2007.

L'annexe 5 montre une évolution favorable (diminution) du reste à contracter sur la période 2006-2009. Le reste à liquider (RAL) diminue également entre 2007 et 2009. L'annexe 5 montre également que le reste à contracter -RAC 2009- sur les projets hors 10^{ème} FED pourrait être engagé en moins d'une année compte tenu du volume annuel moyen d'engagements individuels enregistrés sur les trois dernières années. En revanche, le reste à liquider -RAL 2009- (hors 10^{ème} FED) pourrait être absorbé sur une durée de 2 ans.

3.1.2. Situation des engagements du 10^{ème} FED

Les engagements globaux réalisés concernent 5 projets approuvés dans le cadre du Plan Annuel d'Action (PAA) 2008. Il s'agit des projets "Appui à la réforme du secteur justice", "Appui au commerce", "Appui à la

filière bovine", "Appui à la filière gomme arabique", et "Appui au système d'information sur le développement rural et aménagement du territoire". Le total des fonds alloués à ces projets s'élève à 46 M EUR (près de 30 milliards F CFA). Les conventions de financement relatives à ces projets ont été signées le 25 février 2009. Le montant des engagements individuels au 08 septembre 2009 est faible (4,4 MEUR), compte tenu du temps relativement long pour conclure les premiers marchés soumis à des appels d'offres internationaux. Il en résulte un faible montant des paiements.

Dans le cadre du PAA 2009, un montant de 57 MEUR devrait être engagé en 2010 correspondant à 4 projets (Appui à la santé – 10 MEUR, Appui à l'Ordonnateur National et Facilité de Coopération Technique – 7 MEUR, Appui aux forces de sécurité – 13,5 MEUR, et Appui au développement local et gestion des ressources naturelles – 27 MEUR). Les engagements globaux les plus importants auront lieu dans le cadre du PAA 2010 (environ 145 MEUR relatifs essentiellement aux projets routes et hydraulique).

3.2. Rapport sur l'appui budgétaire général et sectoriel

Aucun appui budgétaire n'est en cours au Tchad. Une convention de financement d'un "Programme d'Appui Budgétaire pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (PABRP)" fut signée le 25 novembre 2003. La première tranche fixe de 20 M€ sur un montant total de 50 M€ a été décaissée en avril 2003. En raison de l'absence de progrès dans la gestion des finances publiques, le programme a dû être suspendu en août 2006. Le Plan d'Action pour la Modernisation des Finances Publiques (PAMFIP) mis en place en 2007 par le Gouvernement et ses partenaires vise à contribuer à la création de conditions favorables à un appui budgétaire.

3.3. Les projets et programmes dans les domaines focaux et non-focaux

3.3.1. Contribution aux performances du pays – Projets relevant des domaines de concentration

3.3.1.1. Secteur de concentration 8^{ème} FED

Appui à la politique de l'eau du 8^{ème} FED (FED/1999/14379- 23MEUR, soit 15, 08 milliards FCFA-période d'exécution : 1999-2007

Ce programme terminé en 2007 couvrait les régions du Chari-Baguirmi, de Hadjer Lamis, du Lac et du Mayo-Kebbi Est. Les principaux résultats obtenus sont : l'installation de 1.646 points d'eau équipés de pompes à motricité humaine, la création ou la réhabilitation de 34 mini-réseaux d'eau potable, la formation de 1.680 Comités Villageois de Gestion de Points d'Eau, la formation de 57 Artisans Réparateurs, la mise en place de 9 magasins de pièces détachées et la réalisation de 475 panneaux de visibilité pour l'identification villageoise.

Appui à la politique de santé (08/ACP/CD14-09/ACP/CD/11) – 42,08 M EUR, soit 27,6 milliards F CFA – période d'exécution: 1999 – 2010

Le projet a pris fin le 31 décembre 2008 après huit années de mise en œuvre opérationnelle (2000-2008). L'évaluation finale du projet, qui s'est déroulée en 2008, a mis en évidence le fait que le projet n'a eu qu'un faible impact sur la réalisation de l'objectif général de la Politique Nationale de Santé à savoir « assurer à la population l'accès aux services de base de qualité pour accélérer la réduction de la mortalité et de la morbidité afin de contribuer à l'atteinte des OMD à l'horizon 2015 ». Certains indicateurs ont même régressé durant la phase de mise en œuvre du projet. Par exemple, le taux de couverture vaccinale au niveau national pour les enfants de 0 à 11 mois est passé de 57,3% en 2006 à 45,1% en 2007 ; le taux d'accouchement assisté reste lui aussi faible (26% en 2007)⁶. Toutefois, certains facteurs ne sont pas du strict ressort du projet. Il en est ainsi de la pauvreté et du taux d'analphabétisme élevé, en particulier chez les femmes.

Néanmoins, le taux d'accessibilité aux services de santé, bien que toujours en dessous de la moyenne nationale, a été en partie amélioré dans la zone d'intervention du projet grâce à la mise en œuvre de programmes d'infrastructures et d'équipements ainsi que par une meilleure disponibilité des médicaments essentiels génériques (MEG). Au total ce sont cinquante et un (51) médecins, infirmiers et agents paramédicaux du Ministère de la Santé Publique qui ont reçu une bourse d'étude pour une spécialisation

⁶ Annuaire des Statistiques Sanitaires du Tchad, Tome A, 21^{ème} édition année 2007, juin 2008

pendant la phase de la mise en œuvre du projet. Il y a eu par ailleurs un grand nombre de formations sur des thèmes variés dans le cadre de l'appui au niveau central du Ministère, au niveau intermédiaire et au niveau périphérique.

3.3.1.2. Secteur de concentration 9^{ème} FED

Appui à la Politique Sectorielle des Transports (9/ACP/CD/10) – 84 M EUR, soit 55,1 milliards F CFA – période d'exécution: 2005 – 2015

L'appui comporte deux volets : (i) amélioration des axes économiques, (ii) appui institutionnel au secteur. En ce qui concerne le premier volet, le linéaire revêtu au niveau national est passé de 665 km en 2005 à 1081 km en 2009 dont plus de 550 km bitumés grâce à l'appui de l'Union européenne⁷. Au total, ce sont plus de 3400 km contre 1800 km en 2005 soit environ 54,8% de routes revêtues et en terres sur le réseau national qui sont annuellement entretenues, améliorant ainsi les niveaux de service sur le réseau national.

L'évolution du trafic sur le réseau revêtu et entretenu est en constante augmentation. Cette amélioration graduelle des niveaux de service se poursuit grâce à un programme d'entretien routier sur des routes bitumées par le système de gestion par niveau de services sur le tronçon N'Djaména-Guelendeng-Kélo-Moundou et sur l'axe Moundou-frontière du Cameroun financé par l'UE. L'amélioration des conditions de transport sur le réseau national a entraîné une augmentation du nombre de compagnies de transport routier, d'agences de voyage et de bus de transport modernes.

Dans le cadre de l'appui institutionnel, le programme contribue à ce que les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et les Bureaux d'Etude (BE) locaux participent à l'entretien routier. Actuellement, on dénombre 23 PME nationales qui exécutent des contrats dans le domaine des routes et Bâtiments et Travaux Publics (BTP) et 15 bureaux d'études locaux. Le renforcement de capacités de ces PME/BE est en cours avec l'appui du projet. L'appui institutionnel au Ministère des Infrastructures et des Transports se poursuit sous la forme d'une assistance technique long et court terme et de formations.

"Accès à l'eau potable"- programme hydraulique villageoise du 9^{ème} FED (9/ACP/CD/09 et 9/ACP/CD/20) – 50 M EUR, soit 32,8 milliards F CFA – période d'exécution: 2005– 2015

Au niveau national le taux d'accès à l'eau potable qui se situait à 32% en 2007 est passé à 41% au 31 décembre 2008 et à environ 42% au 31 juillet 2009⁸. Ce taux a augmenté grâce au fonçage de 700 forages dans les régions du Kanem et du Bahr el Ghazal financés à travers l'appui financier de l'Union européenne. Le taux d'accès global à l'eau potable devrait être de 45% au 31 décembre 2010. Si les efforts actuels sont maintenus, le taux d'accès à l'eau potable de 65% en 2015 sera atteint, conformément aux OM. Des financements internes et externes sont disponibles pour la réalisation d'environ 3000 nouveaux points d'eau en zones rurales et pour le développement d'un cadre de gestion et de maintenance des structures existantes.

Au plan institutionnel, on note des avancées significatives dans l'opérationnalisation du Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA) qui s'est matérialisé par l'élaboration et la promulgation des textes législatifs et réglementaires. L'appui institutionnel au Ministère des Infrastructures et des Transports se poursuit sous la forme d'une assistance technique long et court terme et de formations. Il s'articule plus spécifiquement sur un plan national de formation des cadres du Ministère de l'Eau, la conception de dispositifs d'entretien des équipements et de suivi des ressources en eau, l'amorce de la déconcentration des services de l'eau et le renforcement du laboratoire d'analyse d'eau du Ministère.

3.3.1.3. Secteurs de concentration 10^{ème} FED

Les secteurs de concentration du 10^{ème} FED sont la bonne gouvernance centrale et locale et le développement durable. Deux projets de la bonne gouvernance ont été approuvés dans le cadre de l'AAP 2008. Il s'agit du projet d'appui à la justice au Tchad (25 MEUR) et du projet d'appui au commerce au Tchad (2 MEUR).

⁷ Direction des investissements routiers du Ministère des Infrastructures et des Transports, 2009.

⁸ Direction de l'Approvisionnement en Eau Potable.

Dans le sous secteur développement durable, trois projets ont été approuvés dans le cadre du PAA 2008. Il s'agit des Programmes d'Appui à la Filière Gomme Arabique (4,5 MEUR), Programme d'Appui à la Filière Bovine (6,5 MEUR) et Système d'Information sur le Développement Rural et Aménagement du Territoire (8 MEUR). Les conventions relatives à ces projets ont été signées le 25 février 2009. Il est trop tôt pour évaluer leurs résultats. Les projets relatifs aux infrastructures routières et hydrauliques feront l'objet de l'AAP 2010.

3.3.2. Résultats obtenus dans le cadre des projets et programmes hors concentration

Programme d'Accompagnement Structurant d'Initiatives Locales de Développement – PASILD (9/ACP/CD/13 – 7,95 M EUR, soit 5,2 milliards FCFA – période d'exécution 2005 – 2012

Le PASILD, qui s'inscrit dans la politique sectorielle en matière de développement rural (Plan d'Intervention pour le Développement Rural - PIDR), a été conçu pour appuyer la structuration et l'accompagnement à la planification en zone rurale, ainsi que pour soutenir le partage d'informations et la capitalisation des actions de développement local au profit de la décentralisation. Dans sa stratégie d'intervention basée sur le partenariat avec des organisations non gouvernementales et des associations nationales et internationales pour la mise en œuvre des activités de terrain, 16 contrats de subvention ont été signés qui permettent aux ONG de développer dans leur zone d'intervention des actions de structuration et d'amorcer le développement des stratégies et des plans de développement local autour de la gestion des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire.

Les premiers impacts de l'action du PASILD se mesurent au travers de l'amélioration des capacités des organisations partenaires en matière de structuration des organisations de base en vue d'une meilleure planification pour le développement et la gestion durable des ressources locales. Au total, 35 cadres de concertation cantonaux ont été mis en place sur 44 cantons appuyés par les ONG. 10 Comité Départementaux d'Action (CDA) ont été mis en place avec l'appui du PASILD.

Au niveau des villages et au niveau cantonal, il existe une nouvelle conscientisation quant à leur rôle dans le développement, ce qui constitue une avancée positive par rapport aux pratiques antérieures très centralisées. Les capacités des acteurs locaux sont renforcées et l'ensemble des organisations de gestion de terroir (36 OGT) mises en place prend des décisions relatives à la gestion de leur terroir et est à l'origine des plans locaux de développement élaborés.

La volonté du Gouvernement d'enclencher le processus de décentralisation sera déterminante pour garantir la viabilité du processus de développement local mis en place par le PASILD. Le volet du programme relatif au dialogue institutionnel en matière de décentralisation pourrait gagner en pertinence et en légitimité si un calendrier précis de matérialisation du processus de décentralisation administrative entamé était connu.

Programmes dans le domaine de la culture (PASILD - 9/ACP/CD/13) et Projet d'appui aux Missions d'animation et de formation des Maisons de la Culture de N'Djaména, Sarh, Moundou et Abéché (7/ACP/CD/93)

Dans le cadre de la composante culture du PASILD, 3 formations structurantes réunissant 69 artistes et une dizaine de festivals ont été organisés, contribuant ainsi à la promotion du patrimoine musical et culturel tchadien. Le financement d'œuvres musicales et cinématographique est une contribution appréciable et appréciée à la promotion du patrimoine musical et culturel et à la sensibilisation contre certains maux de la société tchadienne (VIH/SIDA, destruction de l'environnement, mariage précoce, corruption, etc.).

Ainsi, grâce à ces interventions, la connaissance et les compétences du milieu artistique des villes de Sarh, de Ndjamenana, de Moundou et d'Abéché ont été renforcées. Les artistes appuyés sont mieux structurés, et la création, la production ainsi que la diffusion des œuvres artistiques sont meilleures qu'il y a quelques années.

Cette composante du PASILD a également appuyé, en collaboration avec la Coopération Française, la réhabilitation de quatre maisons de la culture (N'Djaména, Moundou, Sarh et Abéché). Ces Maisons de culture sont aujourd'hui équipées et fonctionnelles à la grande satisfaction des usagers.

Projet de Conservation et Utilisation Rationnelle des Ecosystèmes Soudano-Sahéliens Phase II – CURESS II (09 ACP CD 15) : – 7 M EUR, soit 4,59 milliards F CFA – période d'exécution 2006 – 2013

Le projet CURESS s'exécute difficilement à cause des faiblesses administratives du maître d'œuvre et des difficultés internes liées à la gestion des ressources humaines. Néanmoins quelques avancées méritent d'être inscrites à son actif. A l'exception de la population d'éléphants qui a été décimée par le braconnage et est présentement menacée de disparition, le patrimoine environnemental et faunique est préservé. Le projet a élaboré et approuvé des instruments nécessaires à la gestion du complexe du Parc de Zakouma et de sa périphérie. Un plan de gestion du Parc National de Zakouma (PNZ) a été validé en janvier 2009 et sa mise en œuvre a débuté, un règlement intérieur du PNZ a été élaboré et mis en application, une étude juridique sur le financement durable a été réalisée.

Le braconnage a connu une augmentation dramatique : près de 3000 éléphants, soit plus de 60% de la population, ont été abattus au cours des dernières années, selon les données des recensements aériens effectués entre 2002 et 2008⁹. Toutefois, cette population est restée stable entre mars 2008 et mars 2009. 617 éléphants ont été comptés lors de l'inventaire total de mars 2009. Suite au constat d'échec en matière d'impact de l'appui de l'Union européenne au Parc National de Zakouma (PNZ) et vu la situation critique que connaît le PNZ et la lourde menace de disparition qui pèse sur les éléphants, le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC), African Parks Network (APN) et Wildlife Conservation Society (WCS) ont proposé au Gouvernement Tchadien de mettre en place un Partenariat Public et Privé pour la gestion du PNZ. Le nouveau dispositif juridique et financier en préparation devrait doter le PNZ d'une autonomie institutionnelle via un mandat de gestion apte à valoriser ce parc. Cette perspective est soutenue par les plus hautes autorités de l'Etat.

Projet "Lutte contre la grippe aviaire " : (OSRO/CHD/602/EC & FED/2007/018-832)

Le projet grippe aviaire exécuté par la FAO vise à permettre un contrôle de l'épizootie de grippe aviaire au Tchad et le renforcement des services de surveillance et de lutte contre les épizooties et zoonoses (maladies transmissibles à l'homme). Il a enregistré un retard de huit (8) mois dans le démarrage (dû notamment à la difficulté de recruter de l'assistance technique) et a débuté véritablement en août 2008. Néanmoins, 5 protocoles d'accord ont été signés avec les directions nationales et les services du Ministère de l'Élevage et des Ressources Animales (MERA) pour relancer les activités d'épidémiologie et de surveillance sur le terrain. Les capacités des institutions impliquées sont également renforcées par des formations et des moyens roulants, matériels informatiques et autres équipements.

Par ailleurs, l'actualité épidémiologique liée à l'apparition du virus H1N1 dans le monde, a entraîné la mise en place par le Ministère de la Santé, d'une cellule d'urgence nationale et a permis de créer de fortes collaborations entre le Ministère de la Santé, l'OMS et la FAO (via la coordination du projet). Une stratégie de surveillance et de prise en charge d'éventuels cas a été élaborée et budgétisée. Enfin, à la demande du MERA et de la FAO, le projet a contribué à limiter le risque de propagation de maladies induit par la forte mortalité de bovins en juillet 2009 en raison du retard des pluies. Une évaluation à mi-parcours est prévue fin 2009 / début 2010 pour analyser les résultats obtenus.

Projet d'Appui au Système Electoral du Tchad -PARSET (9 ACP CD 17) – 5 M EUR, soit 3,28 milliards F CFA – période d'exécution: 2007 – 2012

Le projet a appuyé le dialogue politique ayant abouti à la signature de l'Accord politique du 13 août 2007 et la mise en place du Comité de suivi de cet Accord. Le projet a appuyé en particulier le Comité de Suivi dans son travail d'élaboration de quatre projets de lois portant Code Electoral, création de la CENI, Statut de l'opposition démocratique ainsi que la Charte des Partis Politiques. Ces lois qui constituent le cadre juridique des élections ont été approuvées par l'Assemblée nationale respectivement en décembre 2008 et juillet 2009.

Il faut signaler le lancement en mars 2009 du programme de renforcement des capacités des observateurs nationaux des élections au Tchad, l'organisation des premières séances de formation et la validation des manuels pour les formateurs ; le lancement du projet de renforcement des capacités des partis politiques au Tchad qui a débuté en juillet 2009, tout comme le lancement du programme de renforcement du secteur des médias dans le processus démocratique au Tchad. Dans ce cadre, les États généraux de la Communication au

⁹ AGRIFOR, avril 2008, Rapport sur le comptage aérien des grands mammifères - Tchad

Tchad ont été organisés avec succès du 11 au 14 mai 2009. Un comité de suivi pour la mise en œuvre des recommandations a été mis en place.

Les autres résultats attendus d'ici la fin du projet sont le renforcement des capacités des membres de la CENI tant au niveau central que local et du Bureau permanent des élections, ainsi que la refonte du fichier électoral et l'établissement des listes en collaboration avec le PNUD.

Appui à l'Ordonnateur national et au Ministère de l'Economie et du Plan (9/ACP/CD/12) – 6 M EUR, soit 3,9 milliards F CFA – période d'exécution: 2006 – 2012

Le projet d'appui au Ministère de l'Economie et du Plan vise à améliorer les capacités de programmation et de gestion de l'aide communautaire (composante 1) et à renforcer les capacités de coordination des aides extérieures (composante 2).

Principaux résultats atteints par la composante 1 : des outils de suivi et de gestion ont été élaborés, validés et utilisés par les projets et programmes ; des comités de pilotage et des comités de suivi opérationnels sont organisés régulièrement pour la plupart des projets ; des réunions de concertation sont organisées régulièrement entre la Cellule ACTION, les responsables des projets/programmes, l'Ordonnateur National, les ministères techniques et la Délégation de la Commission européenne ; des plans de formation produits par l'ensemble des projets ont été validés ; des fiches d'identification et des fiches action du 10^{ème} FED ont été produites dans les délais pour 5 projets approuvés du Plan Annuel d'Action (PAA) 2008 et 4 projets du PAA 2009 qui sont dans le circuit d'approbation ; les services de l'ON participent à la rédaction du RAC et de la Revue à Mi-Parcours de manière active depuis 2007 ; les délais de traitement des dossiers de paiement ont diminué ; les procédures sont respectées et rigoureusement appliquées, avec un nombre décroissant de rejets de dossiers de la part des services de la Commission européenne.

La composante 2 a contribué à la finalisation de la SNRP2 (adoptée en avril 2008) et à son rapport de suivi en 2008. Les autres avancées sont notamment i) la réalisation de l'enquête 2008 sur la mise en œuvre de la déclaration de Paris au Tchad¹⁰ avec les points focaux nationaux et extérieurs, la participation du Tchad au Forum de Haut Niveau d'Accra¹¹ (septembre 2008) et la mise en place d'un dispositif institutionnel adapté en vue d'élaborer un plan d'action conjoint pour l'efficacité de l'aide ; ii) la production d'un site web pour le Ministère de l'Economie et du Plan (<http://www.ecoplantd.org>) ; iii) l'organisation avec le projet d'appui du PNUD d'une formation informatique pour 33 personnes du MEP et des départements ministériels prioritaires (DEP, DAAFM ou points focaux SNRP2). Le cadre logique de la composante 2 a été modifié en mai 2009 pour rendre le projet plus pertinent et complémentaire au projet du PNUD qui œuvre sur les mêmes thématiques.

Programme d'Appui à la Modernisation des Finances Publiques (9/ACP/CD/19) – 5,1 M EUR, soit 3,3 milliards F CFA – période d'exécution:2007 – 2013)

L'objectif spécifique de ce Programme est d'améliorer le fonctionnement des administrations économiques et financières afin de permettre la relance du processus de modernisation de la gestion des finances publiques. Ainsi, les administrations financières (en particulier les Directions Générales du Trésor, des Impôts, du Budget et des Douanes et Droits Indirects) ont été appuyées en ce sens.

Les réalisations du PAMFIP concernent essentiellement l'amélioration de l'environnement du travail. Les réformes institutionnelles pour rendre optimale la gestion des finances publiques tardent à se concrétiser. En effet, aucune des réformes majeures attendues n'a vu le jour : révision de la nomenclature budgétaire et du circuit de la dépense, réforme comptable au Trésor public, informatisation de la Solde, etc. Ces faiblesses ont été relevées par l'Assistance technique au Ministère¹² et l'évaluation à mi-parcours du programme¹³. Le

¹⁰ <http://www.oecd.org/cad/efficacite/suivi/enquete>

¹¹ <http://www.accrahl.net>

¹² Appui au renforcement de la gestion des finances publiques au Tchad, Rapport final, mai 2009, p.1

¹³ Idem, p.7

dernier trimestre 2009 et le premier semestre 2010 seront cruciaux en ce sens pour la matérialisation de certaines réformes programmées. Si ces réformes aboutissaient, elles constitueraient un signal très positif de la volonté du Gouvernement d'améliorer la gestion des finances publiques.

La performance des régies financières s'améliore mais de façon encore marginale, notamment au regard des potentialités du pays. Pour exemple, la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects a présenté en 2008 une augmentation de ses rentrées de près de 16% par rapport à l'année précédente. Cependant, les rentrées de cette régie représentent moins de 8% des recettes ordinaires de l'Etat. Au niveau de l'exécution des dépenses publiques, le volume des dépenses civiles avant ordonnancement (DAO) diminue, mais reste malgré tout à un niveau élevé. La situation sécuritaire précaire du pays entraîne des dépenses extrabudgétaires d'un niveau important.

Le PAMFIP fournit au Ministère des Finances et du Budget des informations régulières sur la situation des finances publiques et de leur évolution. La mise en œuvre de SYDONIA ++ (système informatique de l'administration des douanes) à l'horizon du 1^{er} trimestre 2010 en collaboration avec le PNUD et la CNUCED est en cours.

Programme LRRD (9 ACP CD 21) – 4 M EUR, soit 2,6 milliards F CFA – période d'exécution:2007 – 2014

Le projet LRRD vise à favoriser l'intégration des réfugiés de Centrafrique dans un contexte de retrait progressif de l'aide humanitaire d'urgence, en évitant les crises et les tensions que cette transition pourrait entraîner (notamment avec la population autochtone). Il est mis en œuvre à travers deux actions : l'une, multisectorielle, exécutée par l'ONG COOPI, qui a débuté en mai 2008; et l'autre exécutée par l'ONG ACRA, orientée vers l'éducation. ACRA a signé le contrat de subvention en mai 2009 et l'action est en phase de démarrage.

Le projet demeure confronté à une difficulté majeure : les réfugiés ont du mal à accepter l'idée du retrait de l'aide d'urgence et son corollaire, l'augmentation nécessaire de leur contribution à leur prise en charge. Aujourd'hui, après de nombreuses sensibilisations, leur perception semble s'améliorer, même si des problèmes de recouvrement des frais de santé demeurent. L'autosuffisance alimentaire n'est pas encore garantie (notamment pour les plus vulnérables), les rendements agricoles étant souvent faibles. Les populations autochtones, qui sont également bénéficiaires du projet, et les autorités locales adhèrent à l'ensemble des activités multisectorielles développées.

La dynamique d'autonomisation des réfugiés est désormais enclenchée. Une évaluation du projet est prévue en 2010 pour évaluer les résultats obtenus à mi parcours.

Facilité de Coopération Technique II (FCT II) (9 ACP CD 22) – 3,8 M EUR, soit 2,5 milliards F CFA – période d'exécution: 2007 – 2012

Ce projet a permis de mener les actions suivantes : une étude de disponibilité d'énergie de Lagdo et de préfaisabilité d'une Ligne Haute Tension Maroua-N'djamena, des missions d'identification et de formulation de 5 projets du 10^{ème} FED approuvés dans le cadre du Plan Annuel d'Action 2008 (les conventions de financement afférentes à ces projets ont été signées le 25 février 2009 et ces projets ont déjà démarré) et de 3 projets dans le circuit d'approbation dans le cadre du Plan Annuel d'Action 2009, une étude à dimension anthropologique sur les ressorts du conflit intercommunautaire dans le Dar Sila (Ouaddaï) et sur les modalités d'accompagnement d'un processus de réconciliation à l'est du Tchad, une mission technique de planification des opérations d'aide à la réinstallation des déplacés en vue de la mise en œuvre du PAS, une mission d'assistance technique à l'INSEED dans le cadre du deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (ce recensement a effectivement eu lieu au courant de l'année 2009).

Ce projet a également apporté un appui au Ministère du Commerce et de l'Industrie qui vise le renforcement de capacités de ce ministère et l'amélioration de la perception de l'APE par les acteurs impliqués dans sa mise en œuvre. Enfin, un cycle de formations sur les procédures FED et la gestion du cycle des projets est en cours au profit du personnel des projets/programmes FED.

3.4. Autres volets de la coopération

3.4.1. Programmes régionaux et intra-ACP

Programme Régional Solaire phase II – PRS II (08 ACP ROC 042 & 08 ACP CD 026) – 6,6 M EUR, soit 4,3 milliards F CFA – période d'exécution: 2000 – 2010

Le projet a permis de fournir un accès à l'eau potable à environ 200 000 personnes en remettant en état les sites du PRS I d'une part, et à environ 100 000 autres personnes en installant 43 nouveaux systèmes d'AEP solaires d'autre part dans les régions du Hadjer Lamis et du Chari Baguirmi.

Ces systèmes sont conçus sur la base d'une demande effective des populations bénéficiaires et la gestion est assurée localement. L'exploitation de ces systèmes est en phase d'être confiée aux opérateurs privés. Les conditions recherchées sont celles qui assurent l'avantage économique de l'utilisation de la technologie solaire et un équilibre financier pérenne.

Programme d'Appui à la Stabilisation à l'Est du Tchad (9 ACP RCE 15 et 9 ACP RSA 30) – 10,1 M EUR, soit 6,6 milliards F CFA – période d'exécution: 2007 – 2014

Le Programme d'Accompagnement à la Stabilisation à l'Est du Tchad (PAS), budgétisé à hauteur de 10.139.355 € sous les enveloppes B régionalisées du 9^{ème} FED, a pour vocation de contribuer à assurer, dans un esprit de réconciliation, les conditions d'une réinstallation durable des populations tchadiennes déplacées.

Les activités n'ont réellement démarré qu'au deuxième semestre 2008, et le projet n'a donc pas encore engrangé de résultats substantiels. A l'heure actuelle, le programme se heurte aux principaux obstacles suivants: la persistance de l'insécurité et de fortes tensions intercommunautaires, l'insuffisance en personnel de l'Etat déployé dans les services techniques décentralisés, le manque de données chiffrées sur les populations résidentes – à la différence des données disponibles concernant les populations réfugiées et déplacées –, la présence insuffisante d'ONG internationales et nationales dont l'action repose sur une perspective stratégique à long-terme, le nombre extrêmement réduit d'organisations locales de la société civile. Toutefois, avec les ONG existantes quelques ouvrages ont été réalisés pour subvenir aux besoins des populations déplacées et réfugiées. Il s'agit notamment la réalisation des points d'eau, la réhabilitation des pistes et la réhabilitation des structures sanitaires.

Le projet devrait également permettre à termes la construction de deux Tribunaux de Paix dans les localités de Goz Beïda et de Guéréda et le renforcement de la présence de l'Etat et de son administration dans les zones de déplacement et de retour des populations déplacées.

Programme de gestion intégrée des bassins transfrontaliers en Afrique-composante du lac Tchad (FED/2006/018-333)- 2,5 M EUR, soit 1,6 milliards F CFA – période d'exécution: 2006 – 2011

Le programme de « Gestion Intégrée des Bassins Transfrontaliers en Afrique - Composante du Lac Tchad » du 9^{ème} FED s'inscrit dans le cadre de l'Initiative Européenne de l'Eau pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) des Bassins Transfrontaliers en Afrique (EU Water Initiative : EuWi).

L'intervention du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et celle de la Coopération Allemande (GTZ et BGR) en appui à la CBLT, ont déjà pris en compte certaines activités prévues par la Convention de financement de l'UE. Pour éviter des doublons et assurer une bonne complémentarité, il a été envisagé une révision des activités du projet. Ainsi une étude réalisée par BCEOM dans le cadre du projet a permis de: (a) réaliser le bilan détaillé des activités en matière de GIRE menées dans le bassin; (b) identifier de nouvelles activités non couvertes par les autres bailleurs et (c) recadrer les composantes du projet.

Un avenant à la convention de financement tenant compte du nouveau contexte a été signé en fin décembre 2008. Compte tenu de ce niveau d'urgence de ce dossier, les articles 72 -73 sont insérés dans l'avenant pour pouvoir engager des contrats par des procédures souples et rapides (procédures négociées ou simplifiées).

Appui aux comités d'assainissements à N'djamena (9 ACP RPR 39)-0,675 M EUR, soit 0,4 milliards F CFA – période d'exécution: 2006 – 2009

L'objectif du projet est l'amélioration des conditions de vie et de la santé de la population dans quatre arrondissements de la ville de N'Djamena (4ème, 5ème, 7ème et 8ème).

A un mois de la fin, le projet a permis la construction de 11 bornes fontaines, de 12 latrines publiques et le creusement et entretien de 20.000 mètres de caniveaux tertiaires. Sur le plan institutionnel, les capacités de la Mairie de N'djaména et des comités d'assainissement ont été renforcées ; les usagers ont été sensibilisés et formés et les comités d'assainissement ont reçu des appuis organisationnels et matériels.

Plan stratégique de développement du secteur énergie (FED/2008/020-275)- 1,36 M EUR, soit 0,89 milliard F CFA – période d'exécution: 2008 – 2010

La Convention de Financement du projet, retenu dans le cadre de la Facilité ACP/UE pour l'Energie, a été signée par l'Ordonnateur National du FED au Tchad le 25 avril 2008. L'objectif du projet est l'amélioration de la gouvernance du secteur de l'énergie et l'accès des populations aux services de base dans une logique de développement durable. La mise en œuvre du projet accuse des retards considérables à cause des problèmes techniques. Un avenant à la convention de financement sera nécessaire pour prolonger la période d'exécution.

3.4.2. FLEX et STABEX

3.4.2.1. FLEX

Le Tchad n'a pas été éligible au FLEX pour la période 2006-2007 du fait du poids prépondérant du pétrole dans les exportations totales (86,7% en moyenne sur la période 2005-2007). Cette situation va probablement changer pour les exercices 2008 et 2009 compte tenu de la chute vertigineuse des prix des produits pétroliers à partir du 2nd semestre 2008.

3.4.2.2. STABEX

Appui aux réformes de la filière coton (STABEX-COM 93/94 PU n°40)

Ce protocole d'utilisation visait à appuyer l'Etat dans la définition d'une feuille de route pour la réforme de la filière coton au Tchad. Le protocole a permis d'appuyer l'Equipe Technique Coton dont le mandat était de synthétiser les études et les différentes contributions afin d'assurer l'information des parties prenantes, organiser la concertation et formuler des propositions au Gouvernement.

L'Equipe Technique a été confrontée aux ambiguïtés de la position de l'Etat sur la question de la réforme. En dépit de l'adoption des propositions de l'Equipe afférentes aux différents éléments de la feuille de route par le Haut Comité Interministériel, l'appui de la Commission européenne à l'Equipe Technique n'a pas permis d'aboutir à la mise en œuvre effective de la Feuille de Route de la réforme du secteur cotonnier. En conséquence, l'appui à l'équipe technique a pris fin en novembre 2008.

Projet Pilote de développement de la filière «Dihé» au Tchad (STABEX-COM 93/94 PU n°41)

« Appui à la filière Spiruline » : un protocole d'un montant de 1 MEUR a été signé en janvier 2007 (porté par avenant à 1,419 MEUR en décembre 2008). Le contrat de contribution de 920 000 € avec la FAO a été signé pendant le premier semestre 2007 (porté par avenant à 1,339 MEUR en décembre 2008). Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet, l'introduction de nouvelles techniques d'amélioration de la production et de la commercialisation de la Spiruline (Dihé) ont été introduites. La qualité du produit s'est améliorée grâce à l'équipement et aux techniques de récolte, de séchage, de conditionnement et d'emballage introduits par le projet auprès des 1500 femmes productrices de la spiruline. Ces améliorations ont permis de valoriser le produit (5000 FCFA le kg contre 1000 FCFA pour le dihé traditionnel) et d'améliorer les conditions de vie des femmes. Par ailleurs, dans le cadre de l'avenant au contrat, plusieurs micros projets ont été réalisés pour consolider les acquis de la filière spiruline.

Les résultats obtenus sont globalement positifs, mais la filière a encore besoin d'accompagnement pour la promotion des qualités nutritives du produit, sa mise aux normes internationales et pour assurer sa durabilité.

3.4.3. Aide humanitaire ou d'urgence

Depuis 2003, les opérations humanitaires soutenues par la Direction Générale de l'Aide Humanitaire de la Commission Européenne (DG ECHO) viennent en aide aux populations les plus vulnérables : réfugiées, déplacées et hôtes à l'Est et au Sud du Tchad. En 2008, l'assistance de la Commission européenne – à hauteur de 30 M EUR – a contribué à couvrir les besoins essentiels de 257.000 réfugiés soudanais, de 57.000 réfugiés centrafricains et de 185.000 déplacés internes tchadiens ainsi que des populations tchadiennes les plus vulnérables qui les ont accueillis.

Les programmes financés par la DG ECHO sont exécutés essentiellement dans les régions du Ouaddaï, de Biltine, du Sila, de l'Assongha, du Logone Oriental et du Barh Koh. A l'Est du pays les organisations partenaires de la DG ECHO qui se sont mobilisées pour faire face à l'afflux de réfugiés en provenance du Darfour voisin depuis 2003 ont dû également depuis 2006 prendre en compte les besoins urgents des populations tchadiennes qui se sont déplacées dans les régions du Sila et de l'Assongha. Les interventions financées portent sur les domaines de la santé et de l'assainissement, de l'eau, de l'aide et de la sécurité alimentaire, de la protection, des abris d'urgence et de l'éducation. Face au dénuement des populations hôtes elles ont également mis en œuvre des programmes visant à répondre aux besoins des populations locales de ces régions.

Au Sud du pays, dans les régions du Logone Oriental et du Barh Koh les organisations partenaires de la DG ECHO travaillent depuis 2004 au bénéfice des populations réfugiées en provenance du Nord de la République Centrafricaine. Dans le Bahr Koh, département de Grand Sido, depuis 2007 les programmes d'urgence ont pu, grâce aux financements du Fond Européen de Développement (FED) et à la synergie entre les services de la Délégation de la Commission européenne au Tchad, les autorités et les communautés concernées, être réorientés vers une assistance multisectorielle visant l'intégration socioéconomique des populations autochtones et réfugiées.

3.4.4. Interventions de la BEI

La totalité du prêt contracté par le Tchad auprès de la BEI dans le cadre du projet pétrolier n'a pas été remboursée. Sur un montant total de 20 millions d'euros, seuls 6 millions d'euros ont été remboursés. Suite à l'annonce officielle du retrait de la Banque Mondiale du projet pétrolier au Tchad, la BEI se trouvait de fait en défaut contractuel dans le cadre de ce projet. Les négociations de la BEI avec le Gouvernement tchadien afin de mettre en place un nouvel accord de partenariat – incluant un nouveau mécanisme de surveillance des revenus pétroliers sous la médiation de la Commission européenne – sont en cours.

3.4.5. Lignes budgétaires

Cofinancement ONG (LB 21 02 03)

Projet n. ONG-PVD/2006/131-744- ACRA "*Gestion participative des ressources naturelles et promotion des revenus dans un processus de développement local*" (dans les zones de Hadjer Lamis et du Chari): ce projet d'un montant de 741.523 EUR a démarré le 1er février 2007 pour une durée de trois ans. Le processus de planification est amorcé dans deux sous-préfectures sur les 4 prévues. L'élaboration de la cartographie est en phase d'achèvement. Les reboisements de 16 sites sur 18 ont été réalisés et surveillés par les comités de surveillance. 10.428 plants ont été réalisés (toutes espèces confondues) dans 18 pépinières installées. Sur ces plants, 4.473 ont été replantés sur 15,5 ha et 1.686 ont été vendus. La vulgarisation des foyers améliorés et de la cuisinière solaire est actuellement en cours à N'Djamena comme dans les 4 sous-préfectures. Concernant le maraîchage, un kit est remis à chacune des 18 nouvelles Organisations paysanne (OP) constituées : un pulvérisateur, 2 arrosoirs, 2 pelles, 2 râpeaux, 2 pioches et 2 seaux. Un atelier sur la dynamisation des Caisses mutuelles en difficulté s'est tenu au siège de la Caisse Mutuelle des Femmes de Koundoul : 40 responsables et membres des huit Caisses et 7 sept agents d'encadrement ont pris part aux travaux.

Une série de formations a été dispensée : (i) en technique de compostage, 248 membres de 18 ILOG dont 34 femmes ont été formés ; (ii) en technique de pépinière et de plantation d'arbres, 198 membres dont 27 femmes

de 18 ILOG ont été formés ; (iii) en technique de production des cultures maraîchères, 30 groupements dont 18 nouvellement ont été formés.

Projet n. ONG-PVD/2007/134-754- INTERMON OXFAM " *Appui au renforcement de la sécurité alimentaire et des capacités des organisations des producteurs dans la Région du Mandoul* " : Ce projet d'un montant de 750.000 euros a démarré en janvier 2008 pour une durée de trois ans. A ce stade du projet on peut noter des résultats intermédiaires encourageants : 8 tonnes de semences améliorées issues de la première multiplication sont disponibles dans les deux antennes du projet, le dialogue est amorcé entre agriculteurs et éleveurs à la suite des premiers ateliers de concertations, 4 fédérations de groupements de femmes sont organisées pour gérer des unités de transformation de l'arachide, 42 centres d'alphabétisation des producteurs sont en fonctionnement avec 96 alphabétiseurs et 1250 élèves, 3 magasins pour le stockage de l'arachide sont quasiment terminés. Les résultats obtenus sont cependant de qualité inégale et il manque une analyse approfondie de la qualité de ces résultats et de leur réelle contribution à l'objectif spécifique.

Projet n. ONG-PVD/2005/111-466 " *Renforcer les capacités de la société civile à gérer les conflits et cultiver la paix dans 15 départements du Tchad* " : en partenariat avec l'ONG internationale Pain Pour le Monde, la Commission a financé à hauteur de 995.117 EUR (près de 652 M FCFA) un projet de l'Association Tchadienne pour la Non Violence (ATNV), visant à améliorer la qualité de vie des populations tchadiennes affectées par des conflits en promouvant la cohabitation pacifique. Ce projet dont la période de mise en œuvre est parvenue à son terme le 31 décembre 2008, a permis de renforcer les capacités de la société civile dans la région de Moundou et d'encourager les autorités locales à gérer les conflits et à cultiver la paix.

Environnement et forêts tropicales (LB 21 02 05)

Projet ENV/2006/114-747 - ACRA " *Gestion participative des ressources forestières et promotion d'initiatives éco compatibles dans la vallée du Logone* " : d'un montant de 1.629.631 EUR, le projet a démarré le 1er février 2007 pour une durée de quatre ans. Les réalisations les plus importantes se présentent comme suit : (i) 5 petites entreprises d'apiculture sont opérationnelles au Tchad et Cameroun ; (ii) un atelier produit localement la noix de cajou en utilisant des technologies améliorées et 300 kg de savon à base d'huile de neem produits et commercialisée par un groupement ; (iii) une coopérative de promotion des huiles essentielles HUILEX est constituée et une unité d'extraction d'huiles essentielles est acquise ; (iv) dans les 10 terroirs sur les 12 qui seront couverts par des plans simplifiés de gestion, les gardes villageois sont pris en charges par les instances de gestion concernées ; (v) grâce à la formation de 22 pépiniéristes en 1ère année, 22.915 plants ont été mis en terre par les Organisations Paysannes Forestières (OPF) et les arboriculteurs privés dans l'ensemble de la zone d'intervention depuis le début du projet ; (vi) sur l'ensemble des microprojets présentés, 48 ont été approuvés et financés par les 3 Comités de Sélection (CdS), dont 28 au Tchad et 20 au Cameroun, pour un montant total engagé de 15.222.400 Fcfa (subvention FOSIVA).

Ligne budgétaire Sécurité Alimentaire (SA) (LB 21 02 01)

Projet FAO/FOOD/2006/118-321 " *Système d'information sur la sécurité alimentaire* " : d'un montant de 2 M EUR, le projet a démarré en février 2007 pour une durée de quarante mois. Le consensus qui s'est créé parmi les différentes organisations partenaires sur la nécessité de disposer d'une structure nationale capable de diffuser rapidement des informations fiables sur la sécurité alimentaire est un premier impact positif du projet. Malgré les difficultés rencontrées, on peut considérer que l'importance d'un tel dispositif ne sera plus remise en cause. Un deuxième impact du projet est d'avoir d'ores et déjà fait évoluer la conception de la sécurité alimentaire d'une vision principalement fondée sur le bilan céréalière vers une analyse multi factorielle qui prend en compte les autres sources d'alimentation et de revenus des ménages, l'évolution des marchés, mais aussi les comportements alimentaires, la santé, et les différences de vulnérabilité au sein de la population.

La présence au sein du SISA/SAP de fonctionnaires détachés par les ministères de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement et de la santé renforce cet aspect. Les perspectives d'impact sont donc bonnes mais elles restent dépendantes de trois hypothèses qui sont i) la stabilité politique ; ii) la volonté politique de garantir les moyens nécessaires pour disposer d'une information fiable ; iii) la mobilisation par le gouvernement, les bailleurs, les agences des nations unies et les ONGs des moyens nécessaires pour répondre aux problèmes ou aux crises qui auront été détectés par le SISA/SAP. Sur ce dernier point l'intérêt manifesté par les bailleurs et

les organisations concernées par la sécurité alimentaire et la concertation qui existent entre eux sont des atouts.

Ligne budgétaire Sécurité Alimentaire (LB 21 02 01/02)

Sept projets ONG (RAPS, CESADEP, NAGDARO, BETSALEEL, AFDI, COOPI, ACTED) dont les contrats ont été signés en juin 2007 pour une durée variant d'une année à trois ans et d'un montant total de 1,18 MEUR ont fourni des résultats satisfaisants en 2008. Les réalisations obtenues ont été consolidées au cours de cette période et certaines activités en cours ont été achevées. Les réalisations concernent la traction asine, l'amélioration des semences, l'aménagement des périmètres maraîchers, la récupération des sols et l'amélioration de la fertilité des champs, la promotion de Moringa (arbuste local) dans la lutte contre la malnutrition et l'appui au processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans de développements locaux. Sur les 7 projets en cours, les ONG CESADEP et RAPS ont déposé le rapport final, le rapport d'audit final est attendu pour procéder à la clôture de ces 2 contrats de subvention.

Programme thématique "Acteurs non étatiques et Autorités locales" (LB 21 02 03)

Ce programme vise à cofinancer des initiatives d'associations visant à créer et renforcer des espaces locaux d'information, de réflexion et d'expression (ELIRE), qui permettront de stimuler la participation de la société civile dans la construction de la bonne gouvernance et du développement local. Un appel à propositions a permis d'aboutir en décembre 2008 à la conclusion de trois contrats de subvention avec des associations tchadiennes et internationales – BELAC-Moundou, APLFT / CORDAID, Université Populaire / ESSOR, pour un montant total de 840.000 EUR. La mise en œuvre des actions correspondantes a démarré à la fin du 1^{er} trimestre 2009.

Projet d'eau potable et d'assainissement dans les quartiers périphériques de la ville de Moundou (LB 21-02-03)

La Croix Rouge française a bénéficié d'un contrat de subvention d'un montant de 750.000 EUR, correspondant à 73.65% du coût total éligible, pour la mise en œuvre du projet d'eau potable et d'assainissement dans les quartiers périphériques de la ville de Moundou. La période de mise en œuvre de l'Action est de 36 mois, à compter du 1^{er} octobre 2007.

Les travaux de réalisation de forages et de la construction de latrines se poursuivent. 10 forages sur 28 prévus et 59 latrines sur les 60 prévues sont exécutés. Les actions liées aux mesures d'accompagnement, telles la sensibilisation de la population et la mise en place des comités de gestion de points d'eau se poursuivent.

En outre, la formation du personnel d'animation, la sensibilisation des autorités locales et des populations à l'hygiène et la sensibilisation de masse par diffusion de message radiophoniques, la formation du personnel Croix Rouge Tchadienne à la planification opérationnelle et à la gestion du programme et la mise en place du bureau du projet et le recrutement du personnel Croix Rouge Tchadienne ont été également réalisés.

A terme, les besoins d'au moins 15 000 personnes seront satisfaits en matière d'accès à l'eau potable au regard des réalités locales et au moins 5 500 personnes auront accès à un service d'assainissement de base (latrines) dans les écoles et les lieux publics (centres de santé, marchés).

3.4.6. Autres interventions de la Commission

Réalisation des travaux de Cartographie et de Dénombrement du 2^e Recensement Général de la Population et de l'Habitat (ISF-RRM 2007/147-396 – 5 M EUR)

L'Accord Politique en vue du Renforcement du Processus Démocratique au Tchad conditionne la tenue d'élections législatives libres et transparentes – initialement prévues pour l'année 2009 – à l'organisation d'un recensement démographique puis d'un recensement électoral.

La Commission européenne a contribué pour un montant de 5 millions d'euros (près de 3,3 milliards FCFA) au programme du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), à travers l'Instrument de Stabilité, aux opérations du deuxième recensement général de la population (RGPH2) à travers une convention de contribution signé avec l'UNFPA en décembre 2007. Le démarrage des opérations a pris du retard et la cartographie n'a pu débuter qu'un an après cette signature. La phase de dénombrement a pris fin en juillet 2009 et les premiers résultats sur le nombre des citoyens par zone de dénombrements partiels seront rendus publics à la fin du mois de septembre 2009. La Convention de Financement a été amendée en conséquence et sa période d'exécution s'achèvera à la fin de l'année 2009.

Mission des Nations Unies au Tchad et en Centrafrique – MINURCAT (ISF-RRM 2007/147-346 – 10 M EUR)

La Commission européenne a mobilisé une somme de 10 M EUR (près de 6,5 milliard F CFA) sous l'Instrument de Stabilité pour financer les dépenses de fonctionnement, d'équipement, de personnel et d'investissement du corps de police tchadienne épaulé par les policiers et gendarmes internationaux de la Mission des Nations Unies au Tchad et en Centrafrique (MINURCAT). Cette somme représente plus de 83% des contributions versées à ce programme de renforcement des capacités de la police tchadienne pour l'année 2008.

Cette unité de police initialement appelée *Police Tchadienne pour la Protection Humanitaire* et qui a pris depuis le nom de *Détachement Intégré de Sécurité* (DIS), a pour objectif de garantir la sécurité des populations réfugiées dans les camps de l'est du Tchad, des populations déplacées dans les sites de l'est du Tchad et dans un rayon de dix kilomètres autour de ces camps et de ces sites. Pour ce faire, ses 850 éléments devaient être formés, entraînés, et supervisés par 300 policiers et gendarmes internationaux.

La formation et le déploiement des membres du DIS a connu des retards significatifs, pour des raisons de deux ordres : les difficultés logistiques rencontrées par la MINURCAT au cours de son déploiement à l'est du Tchad d'une part, des divergences d'appréciation entre les autorités tchadiennes et la MINURCAT sur certaines modalités administratives de leur partenariat d'autre part. La signature du Mémoire d'Entente sur le DIS a été en conséquence repoussée au 15 août 2008 et le Décret présidentiel portant création du DIS a été signé le 27 septembre 2008, plus d'un an après l'adoption de la Résolution 1778 (2007).

Deux avenants à la Convention de Contribution ont été finalisés en 2008 et 2009 pour étendre de douze mois la durée contractuelle de cette opération – initialement arrêtée au 31 décembre 2008.

3. 5. Politique de cohérence pour le développement

Les synergies entre les objectifs de développement et les autres politiques européennes sont réalisées dans les domaines suivants :

- Commerce : La CE a appuyé le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat à travers un Devis-Programme dont l'objectif général est de favoriser la conclusion d'un Accord de Partenariat Economique bénéfique pour le Tchad. Cet accord est considéré comme un levier important pour l'approfondissement de l'intégration régionale et l'insertion de l'Afrique Centrale dans les échanges mondiaux. Dans la ligne de ce premier programme, un projet d'appui au commerce – doté d'une enveloppe de 2 M EUR (ou 1,3 milliard F CFA) sous le PIN 10^{ème} FED – est mis en œuvre depuis le début du deuxième semestre 2009, pour améliorer le climat des affaires et renforcer les capacités des institutions impliquées dans ce domaine.
- Environnement : Un appui en matière de conservation de l'environnement est fourni à travers le projet CURESS II.
- Sécurité: La Commission européenne soutient politiquement, techniquement et financièrement – à travers le programme PARSET en particulier – la mise en œuvre de l'Accord Politique du 13 août, qui constitue le socle d'une transition démocratique basée sur des élections libres et transparentes. Dans le domaine de la réforme sectorielle des forces de sécurité, la Commission européenne et le Gouvernement tchadien ont diligenté au cours du premier semestre 2009 une mission d'identification et de formulation d'un programme d'appui à la réforme des forces de sécurité, à travers le 10^{ème} FED. Enfin, et dans une approche géographique ciblant les zones de forte insécurité, la Commission européenne, l'Ordonnateur National du FED et la Coordination Nationale d'Appui au Déploiement de la Force Internationale à l'Est du Tchad (CONAFIT) poursuivent la mise en œuvre du Programme

d'Appui à la Stabilisation à l'Est du Tchad dont l'objectif est d'assurer, dans un climat de réconciliation, les conditions d'une réinstallation des populations réfugiées et déplacées dans leurs villages d'origine.

- Agriculture : Un appui aux filières bovines et gomme arabique a été approuvé pour le 10^{ème} FED. Une partie des fonds alloués au développement rural renforcera les lignes budgétaires dans le domaine de la sécurité alimentaire.
- Transport : le secteur des transports constituait un domaine de concentration dans le 9^{ème} FED et il demeure un secteur prioritaire du développement durable, dans le cadre du 10^{ème} FED. L'objectif est de désenclaver le Tchad à la fois sur le plan intérieur et sur le plan extérieur en intégrant les mesures environnementales, de sécurité routière et de santé des populations.
- Etat fragile: La bonne gouvernance constitue un domaine de concentration du 10^{ème} FED, et les premiers programmes relevant de cet objectif prioritaire sont mis en œuvre depuis le début de l'année 2009.

3.6. Dialogue au niveau du pays

3.6.1. Dialogue avec le parlement

Le dialogue avec l'Assemblée Nationale tchadienne s'est concrétisé à travers un certain nombre de consultations formelles et informelles sur la situation politique générale au Tchad. Lors de missions au Tchad de Parlementaires européens, la Délégation de la Commission européenne et la Présidence locale de l'Union européenne se sont efforcées d'aiguiller les députés européens vers leurs homologues nationaux.

Par ailleurs, les rapports annuels conjoints 2007 et 2008 ainsi que la Revue à mi-parcours ont été soumis au bureau du parlement pour commentaires, observations et recommandations. Le 9 octobre 2008, le Chef de Délégation a été invité à présenter devant l'Assemblée Nationale réunie en plénière, les lignes générales du Document de Stratégie Pays pour le 10^{ème} FED.

3.6.2. Dialogue avec les autorités locales.

Ce dialogue n'a pas pu être mené jusqu'à présent du fait de retards accumulés dans le processus de décentralisation du pays. Quelques initiatives sont néanmoins prises dans ce sens à travers les projets PASILD, CURESS, Appui à la santé, Accès à l'eau potable et à travers les projets financés sous les Lignes budgétaires de la Commission européenne. L'implication des autorités locales constitue une condition essentielle de l'appropriation et de la pérennisation de ces projets.

3.6.3. Dialogue avec les acteurs non étatiques

L'implication des ANE se heurte à leur faible structuration au niveau national et à leur faible capacité de participation et de proposition dans les politiques de développement. Un projet d'appui à la bonne gouvernance du 9^{ème} FED mené conjointement avec le PNUD, et qui reposait sur la participation active d'une plate-forme d'ONGs – l'organisation des acteurs non-étatiques au Tchad, OANET – n'a pas donné de résultats concluants.

Les ANE dont le CILONG, la CELIAF, la Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat sont cependant formellement impliqués dans l'identification et la formulation des projets ainsi que dans les processus de revues – par exemple lors de l'évaluation de la stratégie de coopération de la Commission européenne au Tchad (1996-2007), qui s'est clôturée au mois de décembre 2008 et lors de la revue à mi-parcours du 10^{ème} FED.

Des efforts pour renforcer les ANE se poursuivent et se poursuivront à travers les projets PASILD et PARSET du 9^{ème} FED et les projets PRAJUST, PAFGA, PADL, et Santé du 10^{ème} FED. Un projet spécifique d'appui à la vie démocratique dans le cadre du 10^{ème} FED devrait contribuer à accroître les capacités de ces acteurs.

3.7. Efficacité de l'aide et programmation conjointe

L'enquête sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris a été officiellement lancée au Tchad le 15 mai 2008 à l'occasion d'une réunion présidée par la Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Economie et du Plan en présence

des cadres de l'administration, des représentants des bailleurs de fonds, et de la société civile. Les conclusions de cette enquête ont alimenté la contribution du Tchad au Troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui s'est déroulé à Accra du 2 au 4 septembre 2008.

La DCE a joué un rôle important dans cette enquête en tant que point focal bailleurs conjointement avec le PNUD et à travers une assistance technique pour l'appui à la Coordination nationale de l'enquête.

Les principales conclusions de cette enquête, présentées le 9 décembre 2008 lors d'une réunion regroupant les cadres de l'administration tchadienne et les partenaires extérieurs, sont les suivantes :

- l'APD est une ressource importante pour le Tchad (51 % du financement des Investissements) ;
- des écarts considérables sont constatés entre les montants programmés dans le budget 2007 et les montants effectivement versés par certains donateurs ;
- près de 40 % de l'APD versée au secteur public a été destinée à la coopération technique et au renforcement des capacités (assistance technique, formations, études, ...) ;
- les procédures budgétaires nationales sont très peu utilisées par les donateurs du fait de leur faible transparence ;
- l'utilisation de procédures ou de dispositifs communs à plusieurs donateurs est également très peu fréquente ;
- la programmation financière et le suivi des financements extérieurs par le gouvernement est problématique ;
- le suivi systématique et homogène de la qualité de l'aide est absent ;
- les stratégies et les programmes ne sont pas suffisamment opérationnels pour pouvoir servir de cadre de coordination effectif ;
- une gestion axée sur les résultats se heurte à de sérieux obstacles ;
- la faiblesse du Gouvernement dans la coordination de l'aide n'est pas de nature à favoriser la mise en place d'approches programmes dans le court terme.

A la suite de cette enquête, le Tchad a participé au Forum de Haut Niveau d'Accra (septembre 2008) et un dispositif institutionnel adapté en vue d'élaborer un plan d'action conjoint pour l'efficacité de l'aide a été mis en place. Un tel plan devrait être le socle d'une meilleure coordination entre bailleurs qui se fait jusqu'à présent de manière informelle.

La Délégation de la Commission européenne est considérée comme le partenaire de référence dans les domaines du dialogue politique, de l'accompagnement à la stabilisation, de l'accès à l'eau potable et des infrastructures routières.

LISTE DES ANNEXES

- A-I.1 A. Indicateurs macroéconomiques clés
 B. Indicateurs OMD clés
- A-I.2 Liste de contrôle sur le rôle des ANE
- A-I.3 Efficacité de l'aide : matrice des donateurs
 A. Versements financiers actuels et futurs

B. Rôles actuels et futurs des donateurs

A-I.4

Annexes financières

- a) Porte feuille PIN du FED
- b) Liste de synthèse supplémentaire
 - b.1) Projets intra-ACP et régionaux
 - B.2) Projets lignes budgétaires

A-I.5

- a) Tableau des engagements et déboursements des projets hors 10^{ème} FED
- b) Tableau des engagements et déboursements des projets 10^{ème} FED